

Arrêté de jury relatif au concours de recrutement de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Le recteur de l'académie de Dijon,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1 : le jury du concours de recrutement de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit :

Président :

Monsieur Bertrand COLLIN, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

Vices-présidents :

Madame Maud KISSERLI-BORE, Principale du collège du Gâtinais en Bourgogne, Saint Valérien

Monsieur Vincent PIBAROT, Proviseur du Lycée Romain Rolland, Clamecy

Membres :

Madame Anne GUENE-ZAEFFEL, attachée d'administration de l'État, Cheffe du bureau du remplacement et de la gestion des personnels contractuels enseignants du 2d degré, des contractuels Psy EN et des contractuels CPE, rectorat de Dijon

Madame Eva GOURIER, attachée d'administration de l'État, Responsable financière, IUT Dijon-Auxerre-Nevers

Monsieur Aymeric POTINET, Proviseur EREA Alain Fournier, Beaune

Monsieur Jean-Baptiste MILLARDET, secrétaire général du lycée les Marcs d'Or, Dijon

Madame Annette FRANÇOIS, attachée principale de l'administration de l'État, responsable du pôle d'accompagnement des ressources humaines, Rectorat de Dijon

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 9 avril 2024

Pour le recteur de l'académie de Dijon
Et par délégation, la secrétaire générale de
l'académie de Dijon


Caroline VAYROU